



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

*Service de garde de l'école du Beau-Séjour
2022-2023*



**Centre
de services scolaire
de la Capitale**

Québec 



Entrée des élèves

- Vous devez toujours utiliser la porte 4 (côté de l'église) pour venir reconduire et chercher votre enfant au service de garde.
- Pour des questions de sécurité, les parents doivent rester dehors. Une personne accueillera votre enfant à la porte de l'école pour le diriger au bon endroit.

Statut de fréquentation

- **Élève régulier** (2 périodes par jour, minimum 3 jours semaine)
- **Élève sporadique et/ou dîneur**

** Le statut de fréquentation de votre enfant ne peut pas changer après le 30 septembre.*

Horaire du service de garde

- Le service de garde ouvre ses portes à 7 h et ferme à 18 h.
- Les heures d'ouverture lors des journées pédagogiques sont les mêmes.
(l'inscription est OBLIGATOIRE)
- Le service de garde est fermé durant les jours fériés, pendant la période des fêtes (23 décembre 2022 au 6 janvier 2023) ainsi qu'à la semaine de relâche.

Horaire du service de garde (suite)

- **Après 18 h, pour chaque fraction de 15 minutes de retard, le parent devra déboursier une pénalité de 10 \$ par famille lors d'un premier retard et de 15 \$ les fois subséquentes.**

**** L'heure figurant à l'horloge du service de garde fera office de point de référence.***

Modification ou arrêt de fréquentation

- **AUCUNE** modification de fréquentation ne peut se faire sans que le formulaire approprié, disponible au service de garde, ne soit complété.
- Un délai de 5 jours est prévu: à ce moment, les frais de garde seront ajustés.
- Lors d'une absence de courte durée (10 jours et moins), aucun remboursement des frais de garde n'est fait.

Déplacement et alimentation

- **Les enfants doivent avoir des espadrilles pour aller au gymnase.**
- **Les boîtes à lunch doivent être identifiées au nom de votre enfant. Vous devez fournir les ustensiles et condiments.**
- **Les repas chauds doivent être mis dans un thermos (pas de micro-onde).**
- **Croustilles, gommages, boissons gazeuses et chocolats sont INTERDITS.**
- **Les arachides et les noix sont INTERDITES ainsi que les aliments qui en contiennent (ALLERGIES)**

Feuillets fiscaux

- **Les feuillets fiscaux seront disponibles au plus tard le 28 février suivant la fin de l'année financière** (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente).
- **Les frais de garde devront être payés en entier pour les mois de septembre à décembre pour pouvoir bénéficier du service de garde en janvier.**
- **Les parents qui ont accès au tarif régulier recevront un reçu fédéral seulement.**
- **Le parent qui paie les frais de garde est celui qui reçoit le reçu provincial et/ou fédéral. Aucun changement de nom ne peut être fait.**

Médicaments

- Une fiche d'autorisation, disponible au service de garde, doit préalablement être complétée et signée par le parent.
- Aucun médicament n'est donné à un enfant sans une autorisation écrite accompagnée d'une étiquette de posologie émise avec la prescription du médecin.
- Idéalement, le médicament devrait être administré à la maison.
- Tout le personnel du service de garde est formé en secourisme.

En cas de fermeture...

- **En cas d'intempérie, les parents sont invités à écouter les stations de radio et à vérifier sur le site du Centre de services scolaire pour savoir si l'école est ouverte ou fermée.**
- **Si l'annonce de fermeture se fait avant 7 h, le service de garde sera fermé aussi.**
- **Si l'annonce se fait après 7 h, le service de garde restera ouvert et nous demanderons aux parents de venir chercher leur enfant le plus tôt possible.**

Fréquentation

- **La porte #4 est utilisée en tout temps pour le service de garde.**
- **Le transport des enfants demeure l'entière responsabilité des parents.**
- **Le service de garde doit être avisé par écrit (papier signé ou courriel) si vous désirez que votre enfant parte seul ou avec une autre personne. Un formulaire d'autorisation de départ est aussi disponible au service de garde.**
- **Pour des raisons de sécurité, aucun changement de fréquentation ne sera accepté après 10h.**

Paiements

- Des frais de 10 \$ seront facturés pour les chèques sans provision. Suite à un 2^e chèque sans provision, le paiement en argent, en mandat-poste ou en chèque visé sera exigé pour toute la période de fréquentation de votre enfant au service de garde.
- Les chèques doivent être émis au nom de *l'école du Beau-Séjour*. Inscrire le nom de votre enfant au verso. Le paiement via internet est aussi possible.
- Vous recevrez votre facturation par courriel au début de chaque mois. Les frais de garde sont payables entre le 1^{er} et le 15 du mois. Aucun crédit n'est accepté.
- La direction se réserve le droit de suspendre la fréquentation de votre enfant au service de garde en cas de non-paiement.

Programme éducatif

- **Le rôle premier des éducateurs en service de garde est d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant. Ils axent leur planification de la semaine sur le développement global de l'enfant (cognitif, social, moral, affectif et psychomoteur).**
- **La planification de la semaine sera affichée dans le vestibule (aussi appelé l'Aquarium) chaque semaine.**

Rôle des parents

- **S'assurer que la fiche d'inscription de votre enfant est à jour;**
- **Aviser le service de garde en cas d'absence ou de retard (téléphone ou courriel);**
- **Informer le service de garde de l'état de santé de votre enfant;**
- **Acquitter mensuellement les frais de garde et respecter le délai convenu.**

Règles de vie

- Lorsque le comportement de votre enfant ne respecte pas les règles de vie du service de garde, une intervention est faite et votre enfant devra faire un geste de réparation ou une fiche de réflexion. Vous devrez signer cette fiche. Au 3^e manquement, il sera rencontré par la technicienne et vous serez avisés que si le comportement de votre enfant ne s'améliore pas, il pourrait être suspendu du service de garde.
- Si votre enfant a un comportement violent ou met en danger les enfants qui l'entourent (état de crise), il sera placé en retrait sous surveillance d'un adulte et vous serez contacté pour venir le chercher. Selon la gravité des gestes posés, votre enfant pourrait être suspendu.
- Les règles de vie de l'école se poursuivent au service de garde.
- Une pratique d'évacuation d'incendie se tient annuellement au service de garde.



Pour toutes questions

- **Marie-Lucie Pelletier**
418-686-4040, poste 3144
- **Mélanie Therrien**
418-686-4040, poste 6937

Pour nous joindre

Directeur: Gino Beaulieu

Technicienne responsable du service de garde : Marie-Lucie Pelletier

Classe Principale du service de garde: Mélanie Therrien

Par courriel: sgarde.bsejour@cscapitale.qc.ca

Par téléphone: 4 18 686-4040 # 3144